

Conditions d'inscription aux Passages de grades

Les examens et les stages préparatoires sont à huis clos

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

POUR LES INSCRIPTIONS AUX PASSAGES DE GRADES

- Photocopies des deux premières pages du passeport (page d'identité)
- Photocopie du timbre de licence de la saison en cours (*Pour cela, en faire la demande auprès du responsable de votre club, dès l'ouverture de la saison sportive afin d'éviter tout retard de réception, notamment pour le 1^{er} passage de la saison*)
- Photocopies des timbres de licence en nombre suffisant :
 - 3 pour le 1^{er} Dan, dont la saison en cours
 - 2 pour le 2^{ème} Dan, dont la saison en cours
 - 3 pour le 3^{ème} Dan, dont la saison en cours
 - 4 pour le 4^{ème} Dan, dont la saison en cours
- Photocopie de la page de l'obtention du 1^{er} kyu
- Photocopie du(des) Dan(s) obtenu(s)
- Photocopie de la page des UV déjà obtenues dans le grade présenté
- Certificat médical postérieur au 01 juillet de la saison en cours
- Photo à agraffer sur la fiche d'inscription
- Chèque de 35 €, à l'ordre de la Ligue de Paris de Karaté

TEMPS DE PRATIQUE entre chaque passage de grades pour les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e Dan

1^{er} Dan : 3 années de pratique

2^e Dan : 2 ans de pratique de date à date entre le passage du 1^{er} Dan et celui du 2^{ème} Dan

3^e Dan : 3 ans de pratique de date à date entre le passage du 2^{ème} Dan et celui du 3^{ème} Dan

4^e Dan : 4 ans de pratique de date à date entre le passage du 3^{ème} Dan et celui du 4^{ème} Dan

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS

- Au plus tard 30 jours avant la date de l'examen.
Toutefois, il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour les déposer (les chèques sont débités après le passage des grades)

Passé ce délai, tout dossier sera systématiquement refusé et retourné aux candidats.

Les dossiers complets doivent être envoyés **par courrier simple** (tenir compte du délai de poste) - **sans recommandé ni porteur spécial** - ou peuvent être remis, soit à la permanence les lundi ou jeudi de 10h00 à 13h00, soit déposés dans la boîte aux lettres en dehors de l'ouverture.

Nous vous demandons instamment de bien vouloir porter une attention particulière quant à la constitution de votre dossier et de veiller à l'importance de présenter **des documents corrects**, au format 21 x 29,7 cm, agrafés avec la **fiche d'inscription** qui doit être **remplie lisiblement avec toutes les rubriques renseignées**, ceci afin d'en faciliter le contrôle, réduire le temps de traitement et éviter toute erreur ou relance.

Téléchargement de la fiche d'inscription sur notre site, rubrique « Passage de grades »